



Fin des CFE : la Chambre d'agriculture de la Moselle restera votre interlocuteur privilégié

Les Centres de Formalités des Entreprises ont été créés en 1981, afin de permettre la réalisation des déclarations nécessaires à la création et à la modification des entreprises, en un même lieu, en une seule fois, et sur un même document.

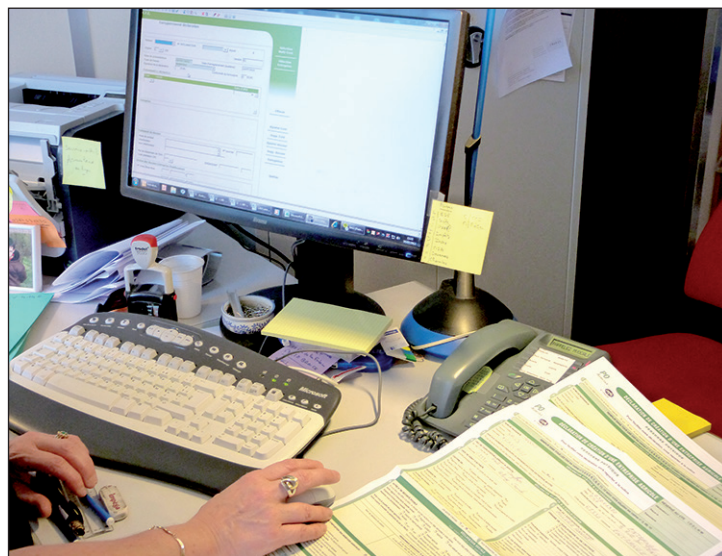
Le Centre de Formalité des Entreprises des Chambre d'agriculture permet aux entreprises agricoles individuelles ou sociétaires d'effectuer l'ensemble des déclarations auxquelles elles sont tenues auprès de divers organismes et administrations (MSA, impôts, INSEE, EDE, casier viticole, greffe du Tribunal Judiciaire), en cas de création, de modifications ou de cessation d'activité.

La Chambre d'agriculture de la Moselle s'est dotée d'agents spécialisés pour l'accueil et l'appui au montage du dossier.

Ce qui va changer à compter du 1^{er} janvier 2023

Afin de simplifier encore un peu plus les démarches, la loi pour la croissance et la transmission des entreprises, dite «loi PACTE», a prévu de substituer aux réseaux de CFE, un guichet unique électronique, qui sera la seule interface pour les formalités d'entreprise quelles que soient leur activité et leur structure juridique.

À compter du 1^{er} janvier 2023,



La Chambre d'agriculture de la Moselle revoit son service pour sécuriser et réaliser ensemble vos déclarations.

les Centres de Formalités des Entreprises fermeront définitivement leurs portes dans leurs formes actuelles.

Le site www.formalites.entreprises.gouv.fr deviendra le seul et unique guichet vers lequel toutes les entreprises devront obligatoirement réaliser leurs

formalités.

Ce guichet unique en ligne se chargera ensuite de transmettre les informations recueillies auprès des déclarants aux différents organismes concernés, qui en accuseront réception par son intermédiaire.

Ce sera à chaque organisme

(MSA, impôts, INSEE, casier viticole, greffe du Tribunal Judiciaire) d'apprécier la complétude ou non des éléments transmis.

Il faudra donc gérer les attentes des organismes un par un.

Dans la pratique, chaque destinataire analysera son dossier selon ses propres critères d'appréciation. Un dossier pourrait ainsi être complet pour la MSA et nécessiter des compléments pour le Service des Impôts des Entreprises.

Ce que la Chambre d'agriculture continuera à faire...

La Chambre d'agriculture de la Moselle revoit son service pour sécuriser et réaliser ensemble vos déclarations.

Des rendez-vous pourront être pris dans nos locaux, à Metz et dans nos antennes, auprès de nos agents spécialisés pour éta-

blir à vos côtés les déclarations informatisées auprès du guichet unique électronique.

Le cas échéant vous pourrez bénéficier de conseils complémentaires relatifs aux choix fiscaux et sociaux auprès de l'ensemble de nos conseillers.

La Chambre d'agriculture de la Moselle prend l'initiative de créer un réseau de collaborateurs des différents organismes (MSA, impôts, INSEE, greffe du Tribunal Judiciaire) pour que le passage au guichet unique électronique se fasse avec un maximum de fluidité et de concertation pour les demandeurs.

Cindy COLSON, juriste

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service Économie-Juridique
Cindy COLSON
Tél. 06 22 37 30 70
cindy.colson@moselle.chambagri.fr

Rappel des horaires du CFE

Par téléphone : du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h au 03 87 66 12 57.

Par mail aux adresses suivantes : patricia.teufel@moselle.chambagri.fr ou celine.vendramelli@moselle.chambagri.fr.

Complémentation de l'ensilage de maïs

Cette année, la majorité des éleveurs devront composer avec des maïs atypiques qui ont subi un stress hydrique important. C'était déjà le cas au cours des années précédentes de sécheresse 2018-2019 et 2020.

Les caractéristiques pourraient être les suivantes :

	Ms	UFL	MAT	Amidon	DMO	Cb	UFL	PDI	PDI
Valeurs	35,4	1,13	6,9	19	68	25,2	0,86	42	64

- Un encombrement plus important : plus d'1 kg de Ms en moins ingéré = 0.05 UFL/ kg Ms à compenser avec 2/3 maïs dans la ration

- Une teneur en paroi végétales (Cb, NDF) plus élevée

- Une digestibilité faible si le stade de récolte était trop avancé

- Un taux d'amidon plus faible entraînant une baisse de la valeur énergétique

D'un point de vue rationnement, les recommandations sont les suivantes :

- booster l'activité du rumen avec de l'énergie et de l'azote fermentescible (pulpes, mélasse, urée)

- compenser le manque d'amidon en privilégiant les céréales à paille dans les premiers mois

- apport de maïs grain sur des ensilages de maïs ayant été récolté

«plus verts» et riches en sucres.

Dans le cas de bilan fourrager tendu ou de difficulté à maintenir un objectif de production, la question de l'achat de co-produits ou de concentrés énergétiques se pose. Le tableau ci-contre vous permet de réfléchir à quelques solutions de produits plus ou moins riches en amidon.

Le prix d'intérêt est le prix auquel le produit permet de maintenir le même coût de ration à 30 kg de lait/VL dans les hypothèses retenues (par comparaison à la ration maïs pauvre + 4,5 kg d'orge). Les rations couvrent les besoins à 100 % en UFL et PDI avec un rapport de 100 PDI/ UFL.

Arnaud GRESSET,
Chef du service Élevage

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service élevage
Tél : 03 87 66 12 46
arnaud.gresset@moselle.chambagri.fr

	Prix	Ration 30 kg de lait avec ...							Ration 28 kg
		Ensilage de maïs normal	Ensilage de maïs pauvre en amidon						
			-	2 kg farine de maïs ou maïs grain	5 kg com feed humide	10 kg pulpes de pommes de terre	10 kg pommes de terre		
Ensilage de maïs "normal" (kg MS)	100 €/T MS	11,2							
Ensilage de maïs "pauvre en amidon" (kg MS)	100 €/T MS		9,8	9,4	9,4	9,4	8,8	10,1	
Ensilage d'herbe (0,94 UFL et 14,5 MAT) (kgMS)	108 €/T MS	5	5	5	5	5	5	5	
VL 18 (kg brut)	370 €/T brut	2	2	2	2	2	2	2	
Minéral (kg brut)	750 €/T brut	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	
Orge (kg brut)	250 €/T brut	2,7	4,5	3,5	3,5	3,5	3	3,5	
Correcteur (40% MAT) (kg brut)	550 €/T brut	2,8	2,6	2,2	1,8	2,5	2,5	2,1	
Coût alimentaire (€/1000L)		162	170	170	170	170	170	162	
Marge sur coût alimentaire avec un prix du lait à 440 €/1000L (€/VL/jour)		8,08	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,55	
Prix d'intérêt (€/T)				270	126	35	60		

Source : Groupe fourrages Chambre d'agriculture d'Alsace

Clé de lecture du tableau : Pour maintenir ma production et ma marge sur coût alimentaire, si je souhaite compléter du maïs ensilage pauvre en amidon en partie par de la farine de maïs, celle-ci ne doit pas excéder 270 €/t (comparé à de l'orge à 250 €/t). En ration semi-complète, si un choix devait être fait sur la complémentation, il faudrait prioriser les fraîches vèlées. La teneur en amidon est importante pour cette catégorie de vaches car cela influence la persistance en lait et la reproduction en minimisant la perte d'état corporel.